

# Désherbage durable des cultures de printemps (maïs, tournesol, betterave) avec le DMTA-P

## Recommandations

**Isard® / Spectrum® / Encarit®**  
**Dakota®-P / Wing®-P / Beloga®-P**  
**Okido®**



Isard / Spectrum / Encarit	Dakota-P / Beloga-P / Wing-P	Okido
AMM	N° 9900251	N° 2090113
Composition	720 g/l diméthénamide-P	212,5 g/l diméthénamide-P + 250 g/l pendiméthaline
Formulation	EC (concentré émulsionnable)	EC (concentré émulsionnable)
Cultures et usages autorisés	<b>Betterave industrielle</b>	<b>Betteraves industrielles et fourragères</b>
Dose autorisée	1 l/ha, 1 application tous les 2 ans, fractionnement obligatoire, de BBCH 12 à 18	0,3 l/ha maxi entre BBCH 10 et 12 - 0,6 l/ha maxi entre BBCH 13 et 14 - 0,6 l/ha maxi entre BBCH 15 et 18 (maximum : 1,5 l/ha)
ZNT Aquatique	5 m	5 m
ZNT Riverains		3 m
DAR	90 jours	BBCH 18
Cultures et usages autorisés	<b>Chicorée à café et chicorées Witloof (productions de racines)</b>	
Dose autorisée	1 l/ha, 1 application tous les 2 ans, fractionnement obligatoire, de BBCH 12 à 16	
ZNT Aquatique	5 m	
DAR	90 jours	
Cultures et usages autorisés	<b>Maïs doux</b>	
Dose autorisée	1,4 l/ha, 1 application / campagne	
ZNT Aquatique	5 m	
DAR	60 jours	
Cultures et usages autorisés	<b>Maïs fourrage</b>	<b>Maïs fourrage</b>
Dose autorisée	1,4 l/ha, 1 application / campagne, entre BBCH 00 et 07 et à partir de BBCH 11	4 l/ha, 1 application / an
ZNT Aquatique	5 m	20 m
ZNT plantes non-cibles		5 m
DAR	90 jours	90 jours
Cultures et usages autorisés	<b>Maïs grain</b>	<b>Maïs grain</b>
Dose autorisée	1,4 l/ha, 1 application / campagne, entre BBCH 00 et 07 et à partir de BBCH 11	4 l/ha, 1 application / an
ZNT Aquatique	5 m	20 m
ZNT plantes non-cibles		5 m
DAR	100 jours	100 jours
Cultures et usages autorisés	<b>Millet, moha</b>	<b>Millet, moha</b>
Dose autorisée	1,2 l/ha, 1 application / campagne, à partir de BBCH 13	4 l/ha, 1 application / an. À partir de BBCH 13
ZNT Aquatique	5 m	20 m
ZNT plantes non-cibles		5 m
DAR	100 jours	100 jours
Cultures et usages autorisés	<b>Sorgho</b>	<b>Sorgho</b>
Dose autorisée	1,2 l/ha, 1 application / an, à partir de BBCH 13	4 l/ha, 1 application / an. À partir de BBCH 13
ZNT Aquatique	5 m	20 m
ZNT plantes non-cibles		5 m
DAR	90 jours	100 jours
Cultures et usages autorisés	<b>Miscanthus</b>	
Dose autorisée		4 l/ha, 1 application / an. À partir de BBCH 13
ZNT Aquatique		20 m
ZNT plantes non-cibles		5 m
DAR		3 jours
Cultures et usages autorisés	<b>Tournesol</b>	
Dose autorisée		4 l/ha, 1 application / an, jusqu'à BBCH 07
ZNT Aquatique		50 m
ZNT plantes non-cibles		5 m
DAR		DAR F
DRE	48 heures	48 heures
		48 heures

**Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie :** Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A), EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN 27065/A1, tablier manches longues Cat. III type PB 3, lunettes de sécurité ou écran facial.

Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° d'agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. ® Marque déposée BASF. Okido® - AMM n° 2190925 - 333 g/L de diméthénamide-p + 167 g/L quinmérac - SE. Isard® / Spectrum® / Encarit® - AMM n° 9900251 - 720 g/L de dmta-p - EC. Dakota®-P / Beloga®-P / Wing®-P - AMM n° 2090113 - 212,5 g/L dmta-p + 250 g/L pendiméthaline - EC. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et ou [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° vert BASF Agro (0800 100 299) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Septembre 2021. Ref. n° 963MATE0821R

**Isard® / Spectrum® / Encarit® - SGH07, SGH09 - Attention - EUH401 :** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H302 : Nocif en cas d'ingestion. - H315 : Peut provoquer une irritation cutanée - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. - H319 : Peut provoquer une sévère irritation des yeux. - H335 : Peut irriter les voies respiratoires. - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

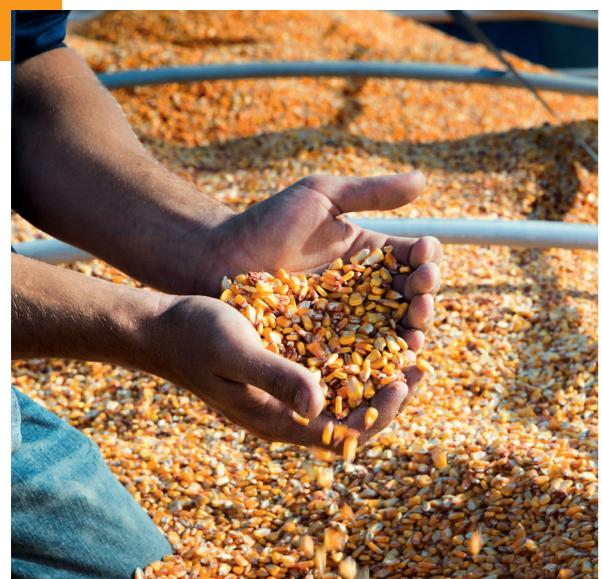
**Dakota®-P / Beloga®-P / Wing®-P - SGH07 - SGH08 - SGH09 - Danger - EUH401 :** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - H315 : Peut provoquer une irritation cutanée - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Okido® - SGH07 - SGH09 - Attention - EUH208 :** Peut déclencher une réaction allergique. Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. - H319 : Peut provoquer une sévère irritation des yeux. - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

**BASF**  
We create chemistry



➤ **Notre ambition :** dans le cadre de notre stratégie agroécologie, proposer des techniques de désherbage durables au service des filières

- Maintenir un panel important de solutions avec des modes d'action herbicides variés
- Les chloroacétamides sont essentiels à la gestion des graminées estivales
- Protéger les ressources en eau et en particulier les aires de captage d'eau potable.

➤ **Le DMTA-P est un pilier majeur du désherbage pour les agriculteurs**

- Mode d'action racinaire, **sécurisation de l'efficacité** du désherbage
- **Souplesse de positionnement en maïs :** utilisation en post-semis pré-levée stricte ou en post-levée
- **Indispensable** dans la gestion des graminées estivales (panic, sétaires, digitaires) et du ray-grass
- **Approbation européenne de la molécule DMTA-P** jusqu'en 2034 minimum



Continuer à accompagner de manière responsable les utilisations de DMTA-P

➤ **Recommandations d'utilisation du DMTA-P**

**Pour tous les hectares de cultures de printemps désherbés avec du DMTA-P :**

- Une dose maximale de **864 g/ha/an de DMTA-P**

PRODUITS	Isard® / Spectrum® / Encarit®	Dakota®-P / Wing®-P / Beloga®-P	Okido®
Cultures	Maïs, maïs doux, sorgho, millet, moha	Betterave industrielles, chicorées	Maïs, sorgho et tournesol
Dose maximale applicable	1,2 L/ha	1 L/ha	4 L/ha

- La présence d'une bande enherbée de **5 m le long des cours d'eau** et des plans d'eau.

**Sur les aires d'alimentation des captages prioritaires :**

- Une dose maximale de **1152 g/ha de DMTA-P répartie sur 2 ans** (sans dépasser 864 g/ha/an)

➤ **Prévention des risques de pollution :**

**Par ruissellement**



**Le saviez-vous ?**

Qu'est-ce qu'un captage prioritaire ?

En 2009, les ministères du Développement Durable et de la Santé ont établi une première liste de 537 captages dits Grenelle identifiés au titre des pollutions diffuses agricoles (nitrates et phytosanitaires). Cette liste a été complétée en 2013 lors de la Conférence environnementale pour s'établir à 1 114 captages intégrés dans les plans de gestion des Agences de L'eau.

Ces captages sont pilotés par le Ministère de l'environnement pour une démarche de suivi.

Pour aller plus loin :

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/telechargements/ouvrages\\_grenelles.php](http://www.developpement-durable.gouv.fr/telechargements/ouvrages_grenelles.php)

Voir «Mes anti-sèches phytos» BASF chapitre 31



**Sur les parcelles drainées**

Il est conseillé de différer les applications en cas de risque de saturation des drains (par exemple, lorsque des fortes pluies sont prévues dans les prochaines 48h).

**Les pollutions ponctuelles**

Elles sont encore à l'origine de nombreuses contaminations.

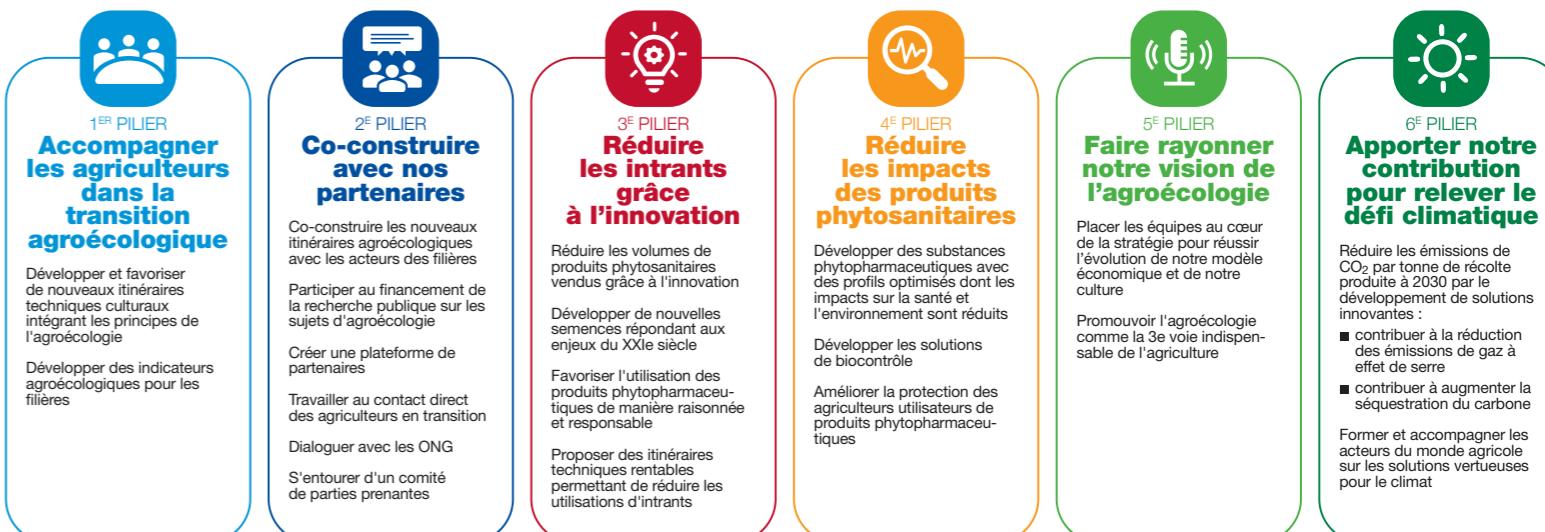
**OptiPhyto**, un outil digital pour réaliser un diagnostic simple et rapide dans le cadre d'approches collectives.

- Application pour smartphones et tablettes développée par l'UIPP. Disponible sur les plateformes de téléchargement Android et iOS.
- Une démarche simple qui peut être mise en œuvre par les techniciens agricoles et/ou les animateurs de captage et de bassins versants.



**OptiPhyto**  
Prévenir les pollutions ponctuelles

➤ **Une démarche qui s'inscrit dans la stratégie agroécologie de BASF à horizon 2030**



- contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- contribuer à augmenter la séquestration du carbone

Former et accompagner les acteurs du monde agricole sur les solutions vertueuses pour le climat